



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 14169

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation actuelle en Colombie. Un groupe d'intellectuels français a lancé un appel à une action collective en faveur de la paix en Colombie. Actuellement prévaut une situation de guerre civile entre l'armée, les groupes paramilitaires, la guérilla, dont les victimes sont les civils, des militants, des syndicalistes. Attentats, disparitions, assassinats se multiplient. La possession de la terre est au centre des enjeux. Les prochaines élections présidentielles l'été prochain peuvent être l'occasion d'un changement pour la paix. Ces intellectuels souhaitent que la France et l'Union européenne soient prêtes à agir et agissent sur ce pays pour favoriser de véritables négociations en vue du rétablissement de la paix. Il lui demande quelles sont ou quelles vont être les actions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation actuelle en Colombie. Ainsi qu'il le souligne, elle est fortement dégradée. Les droits de l'homme continuent à y être systématiquement violés (déplacements massifs de populations - touchant plus d'un million de personnes -, multiplication des assassinats politiques et des menaces contre les libertés individuelles), dans un contexte marqué par la guerre civile et le narcotrafic (intensification des actions meurtrières des guérillas, des paramilitaires et des trafiquants de drogue), dominé par une violence endémique et une grave détérioration de l'ordre public alors qu'un tiers du territoire n'est plus contrôlé par les autorités et que les forces armées ont subi des défaites cuisantes. Cependant, après des années de dégradation de la situation politico-militaire, de corruption et de paralysie, l'élection, le 21 juin dernier, de M. Andres Pastrana à la présidence de la Colombie suscite des espoirs certains. Le nouveau chef de l'Etat colombien bénéficie à l'orée de son mandat d'un climat consensuel. Certes, de nombreux défis l'attendent et la transition pourrait s'avérer délicate. Mais l'ouverture des dialogues qui ont immédiatement suivi l'élection de M. Pastrana - notamment sa rencontre, le 9 juillet, avec les chefs des FARC, principale guérilla (marxiste) et les discussions de Mayence entre délégués de la guérilla guévariste ELN et représentants de la société civile - paraissent de bon augure. Fait majeur et nouveau, tous les dirigeants des guérillas et des groupes paramilitaires sont désormais d'accord pour négocier avec les autorités colombiennes. Les prochains mois seront déterminants pour l'avenir de la Colombie, en particulier s'agissant du processus de paix civile et de ses conséquences pour le respect des droits de l'homme. Il est permis d'espérer que ce pays parvienne enfin à sortir du cercle vicieux de la guerre fratricide, de l'extension des cultures illicites et des méfaits du narcotrafic. La France souhaite que l'Union européenne garde l'initiative sur ce dossier, tant à Bruxelles qu'à Genève. Elle soutient le bureau des droits de l'homme des Nations unies à Bogota ouvert en août 1997 et participe, avec les Etats membres de l'UE, à son financement. Ses actions et recommandations sont plus que jamais essentielles tandis que son rapport annuel sert de base à la présentation du haut commissaire devant la commission des droits de l'homme. Les entretiens de M. Pastrana à Paris, en octobre 1997 et en mars 1998, et la rencontre qu'il a eue, en tant que président élu, le 16 juillet dernier, avec le Président de la République devraient permettre une vraie relance des relations bilatérales. Nous avons assuré les autorités colombiennes de notre disponibilité à les aider dans leur action en vue de la paix civile et à leur apporter, avec l'appui de nos partenaires européens, un

soutien effectif et public.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14169

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2590

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4549